



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Conservatoires et ecoles

Question écrite n° 6035

Texte de la question

M Michel Pelchat attire l'attention de M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire sur la necessite de revaloriser la dotation budgetaire aux ecoles de musique. Celles-ci sont, en effet, un lieu privilegie d'veil, d'initiation et de perfectionnement a la musique pour de tres nombreux jeunes. Il convient, dans des conditions, qu'elles puissent beneficier des moyens necessaires a leur bon fonctionnement.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire est tout a fait conscient de l'importance des aides apportees par les collectivites locales au fonctionnement des ecoles de musique, et de la charge budgetaire que celles-ci representent pour les communes concernees. En effet, les conservatoires ne limitent pas leur role a preparer les jeunes musiciens a leur metier. Ils se presentent aussi comme des lieux d'veil, ou se developpe une future pratique amateur de bon niveau. Il existe d'ailleurs une demande croissante de nouveaux enseignements (jazz, musiques traditionnelles, musiques anciennes). Une revalorisation de la dotation globale destinee aux ecoles nationales de musique et aux conservatoires nationaux de region a deja ete entreprise et le budget 1989 comporte une augmentation de 10 millions de francs. Le ministere de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire mettra tout en oeuvre pour rechercher un accroissement plus significatif de cette dotation dans les annees a venir.

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6035

Rubrique : Musique

Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3487